



CONDITIONS GENERALES DE VENTE / CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES

Vous trouverez ci-après les Conditions Générales de vente La Co'cotte.

Le prestataire et le client étant ci-après dénommées, ensemble, « les parties » ou l'un d'entre eux indifféremment « une partie ».

Le prestataire exerce une activité de location de bureau temporaire (journées/demi-journée/horaire/etc).

Le client a souhaité avoir recours aux services de prestataire.

OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de déterminer les modalités et conditions selon lesquelles la Société Civile Immobilière du Vieux Coligny, **sous l'enseigne LA CO'COTTE**, SCI au capital de 60 020,00 euros, immatriculée 823 505 276 000 19 RCS CHALON SUR SAONE, dont le siège social est situé sis 1570 Rue des Cadolles, 71500 BRANGES (ci-après : « LA CO'COTTE ») fournit les services de mise à disposition d'un espace de travail partagé ainsi que les services associés décrits à l'article 1 (ci-après désignés ensemble : « liste des prestations ») à chacun de ses utilisateurs (ci-après : un « Client »). LA CO'COTTE et le Client sont ci-après individuellement ou collectivement désigné(s) la ou les « Partie(s) ». Le Client reconnaît accepter les présentes Conditions Générales à partir du moment où il décide de bénéficier des services de LA CO'COTTE. Son acceptation ne peut être que pleine et entière. Le Client qui n'accepte pas d'être lié par les présentes conditions générales ne doit pas utiliser les Services. Le contrat conclu entre LA CO'COTTE et le Client aux termes des présentes conditions générales constitue un contrat civil de prestation de services.

En l'absence d'une jouissance exclusive, les Services excluent l'application des dispositions des articles 1709 et suivants du Code Civil relatives aux baux à loyer, celles de l'article 57A de la loi du 23 décembre 1986 relatives aux baux professionnels et celles des articles L145-1 et suivants du Code de Commerce relatives aux baux commerciaux, le présent contrat ne constituant pas un bail.

Les Services sont accessibles à toute personne disposant de la pleine capacité juridique. Les personnes mineures de plus de 16 ans peuvent toutefois, à titre exceptionnel, accéder aux Services, à la condition de fournir à LA CO'COTTE l'accord écrit de leur représentant légal.

OBLIGATIONS DES PARTIES

Le prestataire s'engage à fournir au client un espace de travail avec les services associés (voir partie « liste des prestations »).

Le client quant à lui a l'obligation de verser une redevance pour ces mêmes prestations.

INFORMATION CONTRACTUELLE

Le client est en mesure de connaître les caractéristiques essentielles du service via le site Internet www.lacocottecolocdebureau.fr. Grace à celui-ci le propriétaire remplit son obligation d'information conformément aux dispositions de l'article L. 111-2 du code de la consommation, ce que le client reconnaît.

ARTICLE 1 - LISTE DES PRESTATIONS

Le prestataire propose au Client, selon les modalités et conditions fixées aux présentes, les services qui suivent, dans ses locaux situés au 16 Rue des Dodânes, 71 500 LOUHANS : Location d'un bureau individuel de 30 m2 avec salle d'attente.

Cet espace est accessible à la demi-journée.

LA CO'COTTE s'engage à fournir un lieu sécurisé et entretenu.

Dans cet espace, l'utilisateur dispose d'un bureau, 4 fauteuils, une table basse.

L'accès au site permet également la mise à disposition d'un réfrigérateur, d'un micro-onde, d'une bouilloire, d'une cafetière & des toilettes, d'un casier de stockage individuel pour les résidents (possible en supplément facturable pour les non-résidents).

L'utilisateur bénéficie également d'un accès internet.

En cas de dommages observés sur les biens mobiliers et immobiliers, le montant des réparations ou du remplacement du matériel sera à la charge de l'utilisateur. Le montant sera équivalent à la facture fournie par un professionnel. Ce montant sera payable au Trésor Public à réception de l'avis de somme à payer par l'utilisateur.

ARTICLE 2 - LOCAUX

L'accès aux locaux n'est possible qu'aux horaires réservables **et réservé** par le client au prestataire sur le site Internet www.lacocottecolocdebureau.fr.

L'accès au bureau se fait avec une boîte à clé dont le Code vous est communiqué à l'issue de la confirmation de votre réservation. Le prestataire se réserve le droit de le modifier au besoin et de vous communiquer ce changement par tout moyen.

La fermeture des casiers privatisés se fait à l'aide des cadenas choisis par le client.

« Le résident » (client titulaire d'un abonnement de + de 10 séances sur une année) dispose d'un casier privatif sans coût supplémentaire et d'une possibilité d'affichage de sa communication.

Attention : ce casier étant situé à l'intérieur du bureau, il n'est pas accessible en dehors des horaires réservés par le client.

Le client s'engage à utiliser le local en raisonnablement et à n'y faire entrer que les personnes qu'il est susceptible de rencontrer dans le cadre de son exercice professionnel propre y compris des personnes s'identifiant comme membre du coworking.

Dans le cas où le Client viendrait à ne pas respecter cette condition, le prestataire se réserve le droit de résilier l'abonnement du Client sans préavis et sans possibilité de remboursement. Le prestataire engagera les poursuites judiciaires adéquates si elle le juge nécessaire.

Dans le cas où le Client perdrait les clés et pour quelques raisons que ce soit, ce dernier sera redevable envers le prestataire de la somme de 50 € (cinquante euros) correspondant au changement de barillet.

ARTICLE 2bis - RESEAU INTERNET

La mise à disposition du site donne également accès au réseau Internet wifi.

L'utilisateur devra se conformer au respect de la législation en vigueur ainsi que, le cas échéant, aux règles d'utilisation du réseau internet mis à sa disposition par LA CO'COTTE. L'utilisateur devra notamment ne pas procéder à des téléchargements illégaux, ni diffuser et/ou télécharger notamment tout contenu à caractère raciste, discriminatoire, pédophile, terroriste et pornographique. L'utilisateur s'engage à respecter strictement les termes des autorisations qui lui seraient données et à avoir un usage professionnel et conforme aux bonnes mœurs de ce réseau Internet.

Il est précisé que LA CO'COTTE ne peut être tenu responsable des dysfonctionnements ou difficultés imputables aux fournisseurs d'accès Internet, au client lui-même ou à ses collaborateurs.

ARTICLE 3 - RESERVATION

Le client devient « résident » dès lors qu'il souscrit une formule de plus de plus 10 séances à l'année.

La réservation d'un espace se fait sur le site Internet www.lacocottecolocdebureau.fr ou bien pour les contrats de prestation particulier par mail avec signature d'un contrat plus complet.

Dans les deux cas il est sollicité auprès du client une pièce d'identité valide.

En cas de manquement aux obligations contractuelles du client et notamment, en cas de comportement incompatible avec l'utilisation normale d'un bureau (nuisances sonores, dégradations de l'Espace, conflit avec les autres personnes présentes au sein de la Surface), LA CO'COTTE pourra demander au client de quitter les lieux sans délai & lui interdire toute réservation future. Aucun remboursement ne pourra être accordé.

Les Parties s'accordent sur le fait que les modalités de rupture de cet engagement constituent une condition essentielle et déterminante du Contrat.

À l'expiration du présent contrat le client s'engage à :

- Vider son casier de l'ensemble des biens qui y sont déposés. À défaut, le Client autorise expressément le prestataire à vider son casier, à charge pour elle de tenir les biens qui y sont déposés à la disposition du Client pendant une période qui ne saurait excéder trois jours. Au-delà de ce délai, le Client sera réputé avoir abandonné ses biens et le prestataire pourra en disposer librement.
- Remettre au prestataire la clé du bureau par l'intermédiaire de la boîte à clé.

ARTICLE 4 - ANNULATION

Pour les réservations faites sur le site Internet :

- Possible 48h avant l'utilisation de la prestation pour les réservations à la journée.
- Possible 7 jours avant l'utilisation de la prestation pour les réservations de plus de 7 jours consécutives.

ARTICLE 5 - MODALITE DE REGLEMENT

- Les tarifs des Prestations sont précisées sur la page « Tarifs », disponible sur le site internet www.lacocottecolocdebureau.fr.
- Le paiement se fait directement sur le site Internet via CB ou en personne sur demande du Client par mail avec accord express du Prestataire.
- Tout paiement donne lieu à une facture à en-tête prévue par le prestataire comportant l'ensemble des indications légales en vigueur.

ARTICLE 6 - MODIFICATION / NULLITE DU CONTRAT

Aucun document postérieur, aucune modification du contrat quelle qu'en soit la forme ne produira d'effet entre les parties sans prendre la forme d'un avenant dument daté et signé par elles.

Si l'une quelconque des stipulations du contrat s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du contrat ni altérer la validité de ses autres stipulations.

ARTICLE 7 - REGLES DE BONNE CONDUITE

Les parties s'engagent à toujours se comporter l'un envers l'autre comme des partenaires loyaux et de bonne foi et notamment à s'informer mutuellement de toute difficulté qu'ils risquent de rencontrer à l'occasion de l'exécution du contrat ainsi à coopérer à la bonne exécution du contrat.

À l'expiration ou à la résiliation de la réservation, le client doit immédiatement libérer l'espace de travail et le matériel mis à disposition doit être rendu propre et en bon état de fonctionnement. Le client s'engage à avoir des comportements appropriés sur les lieux du site ainsi qu'envers le voisinage & les tiers.

En cas de dommages observés sur les biens mobiliers et immobiliers, le montant des réparations ou du remplacement du matériel sera à la charge de l'utilisateur. Le montant sera équivalent à la facture fournie par un professionnel. Ce montant sera payable au Trésor Public à réception de l'avis de somme à payer par l'utilisateur.

ARTICLE 8 - ASSURANCE A SOUSCRIRE

Chaque Partie s'engage à être assurée pour les risques associés à l'exécution du Contrat pendant toute la durée de celui-ci et ce auprès d'une Compagnie d'assurances française.

Le Client est seul responsable du matériel qu'il entrepose au sein de l'Espace et fera son affaire personnelle de l'assurance de ses biens et de ceux dont la garde lui a été confiée.

Le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable des éventuels vols pouvant survenir au sein de l'Espace. Il est de la seule responsabilité du Client de s'assurer pour l'ensemble de ses biens entreposés au sein de l'Espace ainsi qu'au titre de sa responsabilité civile.

ARTICLE 9 - MESURES SANITAIRES

Les mesures sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19 seront imposés par le client. À savoir les mesures de distanciation, les mesures liées au port du masque & les mesures de lavage/désinfection des mains. S'il le juge utile, il pourra disposer un affichage temporaire, rendant notamment le port du masque obligatoire durant son utilisation du local.

Le prestataire s'engage à mettre à disposition du gel hydroalcoolique et du savon à chaque point d'eau.

Un ménage hebdomadaire sera pratiqué par un professionnel qui désinfectera les surfaces collectives.

En cas d'utilisation du local sur des demi-journées consécutives, il ne sera pas nettoyé par le personnel le prestataire ne souhaite pas manipuler les affaires personnelles du client.

ARTICLE 10 - CAS DE FORCE MAJEURE

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation des présentes qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code Civil.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées des présentes pendant la durée de son existence et en cas d'empêchement temporaire. En cas d'empêchement définitif, le Contrat sera résolu de plein droit et les Parties seront libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351- 1 du Code Civil.

Tant que l'état permet au travailleur de se rendre sur leur lieu de travail la COVID-19 n'est pas considéré comme un cas de force majeur.

ARTICLE 11 - DEMARCHE A SUIVRE EN CAS DE LITIGE

Le contrat est soumis au droit français.

Les différends qui surviendraient entre les parties relatives à la conclusion, l'exécution de l'interprétation du contrat seront soumises aux tribunaux compétents sur l'agglomération de CHALON SUR SAONE.

ARTICLE 12 - INFORMATIQUES ET LIBERTES

En application de la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018- 493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées au Client peuvent être nécessaires au traitement des Services fournis.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Prestataire chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des Services.

Le traitement des informations communiquées, que ce soit ou non par l'intermédiaire du site Internet www.lacocottecolocdebureau.fr répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur et notamment au règlement européen N02016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition, de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

Par ailleurs, en répondant à des formulaires d'information sur nos différentes plateformes web vous acceptez de recevoir de la communication publicitaire de la part de la Co'cotte.

ARTICLE 13 - OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE

L'utilisateur considérera comme strictement confidentiels et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourra avoir connaissance, qu'elle émane de LA CO'COTTE ou de toute autre personne présente dans l'espace.

LA CO'COTTE ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation. LA CO'COTTE ne peut mettre en place aucune procédure supplémentaire de sécurité afin de garantir la confidentialité de l'activité de l'utilisateur.

ARTICLE 14 - DECLARATION DES PARTIES

Chacune des parties déclare :

- avoir la pleine capacité juridique ;
- que rien ne s'oppose à la conclusion du contrat ;
- exercer ses activités en conformité avec la réglementation qui lui est applicable ;
- que la conclusion du contrat ne contrevient à aucune obligation légale de règlement, professionnelle ou contractuelle qui la lie.
- exister valablement et régulièrement au regard du droit auquel il est soumis ;
- que la personne qui signe le contrat en son nom a tout pouvoir à cet effet et que ce contrat lui est valablement et régulièrement opposable.

ARTICLE 15 - CCGV

La Co'Cotte se réserve la faculté de modifier à tout moment les présentes conditions générales. Le Client qui a recours aux Services postérieurement à l'entrée en vigueur des conditions générales modifiées est réputé avoir accepté ces modifications.

*Le Client certifie avoir pris connaissance des mentions ci-dessus et les accepte sans réserve.
Les présentes conditions générales sont entrées en vigueur le 01/01/2023.*